

## Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : 10/2025

### **Demande de crédit de CHF 140'000. – TTC pour le déploiement d'une gestion électronique des accès dans les bâtiments communaux**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 4 septembre 2025 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Philippe Esseiva, Municipal et Monsieur Quentin Pommaz, Secrétaire municipal. Nous les remercions ici pour leurs explications et les réponses à nos questions.

#### **Commentaires généraux**

Nous comprenons très bien la nécessité de remplacer le système de contrôle d'accès des portes des bâtiments communaux, ceci à la suite de plusieurs accès non autorisés et des pertes de clés par les détenteurs.

La Municipalité a sollicité quatre prestataires différents. Celui choisi par la Municipalité nous semble en effet être le meilleur choix, tant au niveau des prestations, du prix ainsi que de la qualité du suivi. D'autres communes voisines sont d'ores et déjà équipées avec le système Salto, qui semble donner entière satisfaction.

La gestion du système se fera uniquement en interne par le biais du secrétariat du Service des bâtiments, ceci afin d'avoir une meilleure visibilité des accès.

Le contrat d'entretien proposé assurera le bon fonctionnement du système. Les coûts de celui-ci, estimés à CHF 8'219,30, seront pris en charge dans le cadre du budget de fonctionnement de la Commune dès 2026.

#### **Proposition d'amendements**

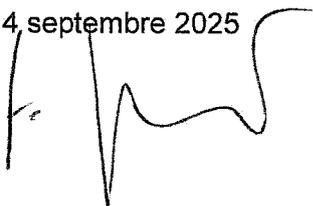
Néant.

#### **Conclusion**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 10/2025 et en avoir débattu, la Commission a conclu à l'acceptation, à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 4 septembre 2025

Gewalt Frederic, rapporteur



Hübscher Ana



Jaquet Eric – excusé

Cuny Lafond Sergio - excusé

Zehnder Carine

